

LA PRÉFÈTE DE L'OISE

Bureau de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

**En cas de découverte de munitions,
la plus grande prudence s'impose !**

Si vous découvrez des munitions chez vous ou sur les plages, si vous en détenez, ne vous en débarrassez pas en les jetant n'importe où !

Ces munitions représentent toujours un grand danger, elles ont été faites pour tuer, ne vous fiez pas à leur aspect, à leur état (rouille).

Pour votre sécurité, il ne faut ni les toucher ni les déplacer.



LES MUNITIONS DE GUERRE SONT TOUJOURS DANGEREUSES ! ! ! !

- Ne pas les toucher ni les déplacer.
- Contacter immédiatement la mairie, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie la plus proche qui saisira la préfecture, seule habilitée à demander l'intervention des services du déminage.

Le service du déminage vous contactera et viendra enlever gratuitement ces munitions.